



COMMISSION DECHETS
COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU JEUDI 06 AVRIL 2023 A 17H30 à CODALET

ETAIENT CONVOQUES :

Voir liste ci-joint

PRESENTS :

Voir liste de présence ci-joint

Assistaient également à cette réunion :

- Jean MAURY – vice-président service DECHETS
- Nicolas ZOCCHETTO – Directeur service DECHETS
- Raymond MAS – Responsable de l'activité DECHETTERIE

Ordre du jour :

1. Présentation de l'activité - DECHETTERIE
2. Présentation des volumes déchets collectés
3. Rappel – objectifs/réductions (2025/2031)
4. Réflexion – installation control d'accès en déchetterie
5. Réflexion – édition d'un règlement communautaire déchetterie
6. Questions Diverses

Préambule

Monsieur Jean Maury s'est présenté en tant que Maire de la Commune de Ria-Sirach et Vice-président de la compétence Gestion et valorisation des déchets de la Communauté de Communes Conflent Canigó.

Il a remercié la présence des élus au sein de cette assemblée et la Municipalité de Codalet pour son accueil et sa participation à la tenue de cette commission (mise à disposition des locaux / du matériel informatique).

Le vice-président a présenté l'ordre du jour de la commission en précisant l'importance du rôle des déchetteries.

Il a été rappelé l'évolution des déchetteries depuis les années 2000 jusqu'à ce jour en 2023 avec comme priorité le Tri des déchets / l'accueil et l'information des usagers / la sécurité des sites et le management des agents de déchetterie.

Le vice-président a tenu à souligner le bon travail réalisé par les équipes de l'activité déchetterie qui permet d'assoir les engagements de la communauté de communes Conflent Canigó dans la réduction des déchets.

1/2/3/4/5 - Contenu de la commission déchets – support Power.Point

3- Questions diverses :

***Il a nous été demandé si le service prenait en compte les restrictions médicales du personnel et l'accompagnements des agents lors de leur reprise au sein du service ?**

Et si le reclassement des agents étaient encore réalisés entre les activités du service Gestion et valorisation des déchets (activité collecte / activité déchetterie) ?

Les restrictions sont bien sûr prises en compte par la communauté de communes et par les services affectés.

Elles sont mises en place en fonction de la nature de celles-ci et suivant le cadre des missions affectées à l'agent.

Dés le début, La collaboration avec la médecine du travail est associée afin de pouvoir proposer un poste conforme à l'agent.

Le reclassement des agents est également un travail commun avec la médecine du travail réalisé en fonction des fiches de postes des agents de collecte et de déchetterie.

La communauté de communes fournit une fiche de poste en fonction des restrictions émises par la médecine du travail afin de statuer si le service peut accueillir l'agent en reclassement.

Le service déchets au travers de son activité déchetterie s'efforce de manager son personnel mais elle ne peut sur croître son besoin en personnel sur l'activité déchetterie juste pour répondre à un reclassement.

***Lors de la présentation de l'étude – Réflexion installation de control d'accès, il nous a été demandé – Pourquoi ne pas installer de suite du matériel – type : pont à Bascule - afin de maîtriser les apports en volumétrie en déchetterie, dès que possible ?**

Nous avons tout d'abord présenté les besoins du service pour l'installation de matériel de control d'accès.

Une pré-étude avec pré-chiffrage a été approfondie en prenant compte de l'enveloppe financière du projet global, du nombre de site à doter pour conserver la dynamique globale sur l'activité déchetterie.

Ce nouveau mode de gestion des déchetteries doit être amener sur l'ensemble des sites de la collectivité afin de ne pas créer déséquilibre de gestion de sites, notamment envers les agents.

Il nous parait plus concret d'installer un matériel type de barrière avec des bornes d'identification évolutives pour démarrer le control d'accès.

Comme il a été présenté, ce type de solutions ne demande que peu d'espaces sur les sites étudiés et peuvent l'incorporer assez facilement ;

Un matériel de type pont à bascule nécessitera une étude de chaque site en fonction des recommandations in situ – ce qui définira des besoins en termes d'aménagement plus important et donc un plan de financement qui peut rencontrer ces limites aux vues de la conjoncture actuelle ;

***plusieurs interrogations nous été posées lors des échanges sur la réflexion matériel control d'accès et le règlement communautaire – principalement portés sur les conditions d'apports, mais aussi sur les conditions de tarifications ?**

D'un point de vue général, un règlement va être établie en concertation et sous forme de groupe de travail avec les membres et élus de la commission Déchets, pour être proposer en conseil communautaire ;

Les conditions d'accès et de tarification seront évolutives et à définir en fonction du choix du matériel control d'accès qui sera installé sur nos déchetteries et de la volonté politique du territoire ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PRADES, le 14 avril 2023

Le Vice-Président,

J. MAURY